

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 01 - 01

Nombre de Conseillers 33

Séance du 26 janvier 2021
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

En exercice : 33
Présents : 31
Représenté : 1
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence
et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et
de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoins : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**REQUALIFICATION
ET MISE EN ACCESSIBILITE
DES BOULEVARDS
EDOUARD SEILLON
ET
JULES VENTRE**

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN
Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE
Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre,
NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA
Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN
Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE
Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul,
VALENTIN Jean-Michel.

**CREATION D'UNE PISTE
CYCLABLE**

**DEMANDE DE SUBVENTION
AU DEPARTEMENT DU VAR**

Etait représenté :
Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à
Madame Andrée SAMAT)

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Monsieur Yohann PAMELLE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Madame GOHARD

Il est rappelé que les Boulevards Jules Ventre et Edouard Seillon sont des voies importantes et stratégiques pour la Commune.

En effet, d'une part ces deux voies forment le débouché naturel du Boulevard de Lattre de Tassigny où sont situés l'école primaire le Petit Prince, l'école maternelle Salvator Torrès, le collège Romain Blache et le stade Lucien Sisco.

D'autre part, le Boulevard Jules Ventre est l'ouverture vers la route de la Cadière d'Azur et le Boulevard Edouard Seillon est le retour vers le centre-ville.

Il est précisé que le Boulevard Seillon abrite également l'ancien gymnase utilisé désormais par les écoles primaires et par le tissu associatif local.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de présenter cette opération.

En effet, ce projet permet d'une part, de requalifier la voirie, favoriser et sécuriser les cheminements piétons et d'autre part, de créer des places de stationnement et de rendre accessible les infrastructures aux personnes à mobilité réduite.

Une piste cyclable sera également créée et les différents déplacements seront sécurisés.

Les travaux consistent à :

- La création de cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- L'aménagement et la création de places de stationnements ;
- La réfection de la voirie et des trottoirs ;
- La création de plateaux traversants sécurisés ;
- La création d'une piste cyclable ;
- L'aménagement paysager ;
- La réfection de l'éclairage public ;
- La fourniture et la pose de mobilier urbain.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de retenir la programmation suivante et l'invite à se prononcer sur cette opération pour laquelle la Commune sollicite une aide financière auprès du Département du Var :

OPERATIONS	COUT ESTIMATIF HT	AIDE FINANCIERE SOLLICITEE
Requalification et mise en accessibilité des Boulevards Jules Ventre et Edouard Seillon	890 000,00 €	200 000,00 €
Total Général de la demande de soutien		200 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210126-DEL20210101-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'exprimer la demande d'aide financière du Département pour l'année 2021, telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,

Autorise le Maire à solliciter l'aide financière mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210126-DEL20210101-DE
Date de télétransmission : 27/01/2021
Date de réception préfecture : 27/01/2021